Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20261005-2026-61-AU
Date de télétransmission : 12/10/2026
Date de réception préfecture : 12/10/2026

COMMUNE DE VAUREAL

DECISION N° 2026/61

NOMENCLATURE ACTES : *7.1.6 Actes relatifs aux régies*

Le Maire de la Commune de Vauréal,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 relatif aux délégations du Conseil municipal au Maire,

VU la délibération n° 2/03/2026 du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 relative aux compétences déléguées par le Conseil municipal à Monsieur le Maire,

VU l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales autorisant le Maire à déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un adjoint, dans un souci de bonne administration locale,

VU l'arrêté n° 93/2026/AG donnant délégation à Madame Coralie LARDET-ROMBEAUX pour signer les décisions et contrats ayant trait au secteur de l'administration générale et de la petite enfance,

VU les articles R.1617-1 à R.1617-18 du code général des collectivités territoriales fixant les conditions d'organisation, de fonctionnement et de contrôle des régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales,

VU la décision n° 71-99 du 17 mai 1999 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des participations familiales concernant la cantine scolaire, les centres de loisirs, les garderies, la restauration municipale et les crèches de Vauréal, modifiée par les décisions n° 2015/156, n° 2017/242, n° 2018/45, n° 2021/09 et n° 2021/50, n° 2021/82, n° 2021/211, n° 2021/189, n° 2022/163, n° 2023/63, n° 2023/64, n° 2023/165 et n° 2023/223, n° 2024/150, n° 2024/197, n° 2024/220, n° 2025/216, n°2026/52,

VU l'ordonnance n° 2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics (RPP) instituant la suppression de la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics, agents comptables et régisseurs à compter du 1er janvier 2023,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la délibération n° 4.3/09/2020 en date du 29 septembre 2020 relative aux indemnités des régisseurs d'avances et de recettes,

VU la décision n° 2021/212 en date du 29 décembre 2021 portant création de la sous-régie de recettes « Location de divers locaux et matériels » à la régie prolongée centrale de recettes pour l'encaissement des locations de la salle Maison pour Tous,

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)

VU l'arrêté n° 335/2021/FIN en date du 29 septembre 2022 portant nomination de Madame Stéphanie TUMMERS sous-régisseur de la sous-régie de recettes « Location de divers locaux et matériels »,

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 septembre 2026,

CONSIDERANT l'encaissement des produits des locations de la salle Maison pour Tous directement par la régie prolongée centrale de recettes,

DECIDE,

ARTICLE 1 : La sous-régie de recettes « Location de divers locaux et matériels » est clôturée.

ARTICLE 2: En conséquence, il est mis fin aux fonctions de sous-régisseur de Madame Stéphanie TUMMERS.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 : La présente décision pourra être contestée dans un délai de deux mois, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir :

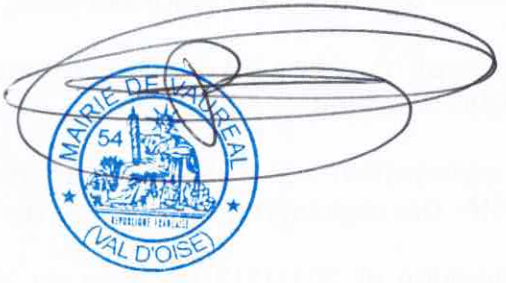
- par un recours gracieux, à adresser à Monsieur le Maire de Vauréal ;
- par un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise ;
- par la saisine du Préfet du Val d'Oise, en application de l'article L.2131-8 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Vauréal, le 5 octobre 2026

Pour Monsieur le Maire de Vauréal,
Par délégation,

L'Adjointe au Maire
Chargée de de la petite enfance et de l'administration générale,

Coralie LARDET-ROMBEAUX



Date exécutoire :
.....

Date de notification :
.....

Date de publication en ligne :
.....
12 OCT. 2026